Commune d'ESSOUVERT
Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal en date du 25 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le 25 août à 19h30
Le conseil municipal de la Commune d'ESSOUVERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Essouvert sous la présidence de M. Henri AUGER, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 août 2026

Présents : Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Alain MARTINEAUD, Gérard CONNAN, Serge NOUGÉ, Annie BOUTIN, Gérard PLANCHOT, Patrick TANGUY, Jean-Luc LEAUD, Yannick BAILLARGUET, Carine VALLÉE, Sophie-Angélique MAURET, Estelle FLEURET

Absents excusés : Sylvaine CADORET qui a donné pouvoir à Jean-Luc LÉAUD, Fabienne MENARD qui a donné pouvoir à Patrick TANGUY, Honorine BARREAU, Rafaël DOS SANTOS qui a donné pouvoir à Dominique BERNAZEAU
Absents non excusés : Julien DEMAY, Aurélie JOUBERT

Secrétaire de séance élu : Gérard CONNAN

Nombre de Conseillers en exercice	:	19
Nombre de Conseillers présents	:	13
Nombre de conseillers votants	:	16

Mr le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19H30

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026.

Reprise de concessions au cimetière de Saint Denis du Pin :
Étant arrivés au terme de la procédure, M. le maire propose que les 32 concessions jointes à la délibération, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, soient reprises par la commune (2 d'entre elles ayant été refaites à neuf par les propriétaires pendant la procédure). Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droit dans un délai de trente jours après la publication de l'arrêté, seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière. Il est proposé de retenir l'entreprise POMPES FUNEBRES COLIN de Saint Jean d'Angély pour l'accomplissement des travaux pour un montant de 9 257,00€ TTC avec paiement échelonné sur 3 ans consécutifs.
Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains ainsi repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal.
Les noms des personnes, même si aucun reste n'a été retrouvé, sont consignés dans un registre tenu à la disposition du public.
Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les concessions, dont la reprise est prononcée, pourront être remises en service pour de nouvelles inhumations.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0

Règlement intérieur du conseil municipal :
Monsieur le Maire indique que l'adoption d'un règlement intérieur du conseil municipal est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1 000 habitants dans les 6 mois suivant les élections municipales en vertu de l'article 2121-8 du CGCT.
Il propose de reprendre les termes du règlement intérieur du conseil municipal établit en 2021, d'en modifier certains points après relecture et d'approuver son entrée en vigueur à ce jour.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0

Tarifs de la Salle Alliance pour la Communauté de Communes Vals de Saintonge :

Le Maire propose au Conseil Municipal de d'acter et d'appliquer des tarifs particuliers à la Communauté de Communes Vals de Saintonge qui depuis un certain temps loue très souvent notre Salle Alliance, notamment pour les Conseils communautaires et les Conseils des Maires.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0

Demande de subvention du Football Club Essouvert Loulay :

Le Maire fait part de la demande de subvention du club de Foot FC ESSOUVERT-LOULAY afin de financer les frais d'animation engagés lors de la soirée du 13 juillet 2026 sur le parking du foot. La demande s'élève à 300€.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0

Ancienne caution Bar restaurant Le Relax

Mr le Maire fait part d'une caution d'un montant de 690€ perçue d'une des anciennes gérantes du Bar – Restaurant le Relax. Etant partie à l'époque en laissant des dettes, cette caution ne lui a bien sûr jamais été rendue. Aujourd'hui, la trésorerie de Saint Jean d'Angély demande donc à la commune de bien vouloir transférer celle-ci au compte « Recouvrements / créances admises en non-valeur ».

Une Décision modificative au budget est nécessaire donc votée à l'issue de la délibération.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0

Intégration des frais d'étude suite à l'achèvement des travaux de La maison de La Fayolle :

Suite à l'achèvement des travaux à La maison de La Fayolle, M. le maire signale que la trésorerie demande l'intégration des études actuellement au compte 203 de l'inventaire communal au compte définitif 2131.

Pour cela, une décision modificative au budget principal est nécessaire et est votée à la suite.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0

Réfection de toiture au Bar restaurant Le Relax :

Suite aux fortes intempéries et le signalement de gouttières au Bar-Restaurant Le Relax, des devis ont été fait pour un remaniement de toiture car les tuiles bougent régulièrement à cause des vibrations des camions circulant sur la RD 150. Un devis de 6344,40€ proposé par la Société MERLET de Saint Jean d'Angély est retenu par le conseil municipal.

Pour cela, une décision modificative aux budgets est nécessaire afin que le budget Principal d'ESSOUVERT (04800) puisse alimenter le budget annexe du Bar Le Relax (04802) car la dépense n'était pas prévue.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0

Questions diverses :

- Désignation de 2 interlocuteurs « Aléa Climatiques » : M. Alain MARTINEAUD et M. Patrick TANGUY
- Lecture est faite des différents droits de préemption auxquels la commune a renoncé lors des ventes de biens au 1er semestre 2026
- Le maire fait part d'une demande d'éclairage public de nouveaux administrés se trouvant dans un chemin isolé. Une demande de devis sera faite auprès du Syndicat d'électricité, le SDEER, avant toute décision.

- Compte-rendu des différentes commissions :
    - ° Animation : organisation des 10 ans de la commune nouvelle. Point sur les devis.

° Finances : prochaine réunion fixée
° Voirie : les travaux de remise en état des chemins continuent
° Commission de contrôle des élections : sont nommés :
Conseillère municipale : Mme Annie BOUDET, nom d'usage BOUTIN
Déléguée d'administration : Mme Brigitte ROBILLARD, nom d'usage TONNERRE
Délégué du tribunal : M. Jean-Claude DELHOMME

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le Maire
Henri AUGER

Secrétaire de séance
Gérard CONNAN

Mairie d'ESSOUVERT (Charente-Maritime)